

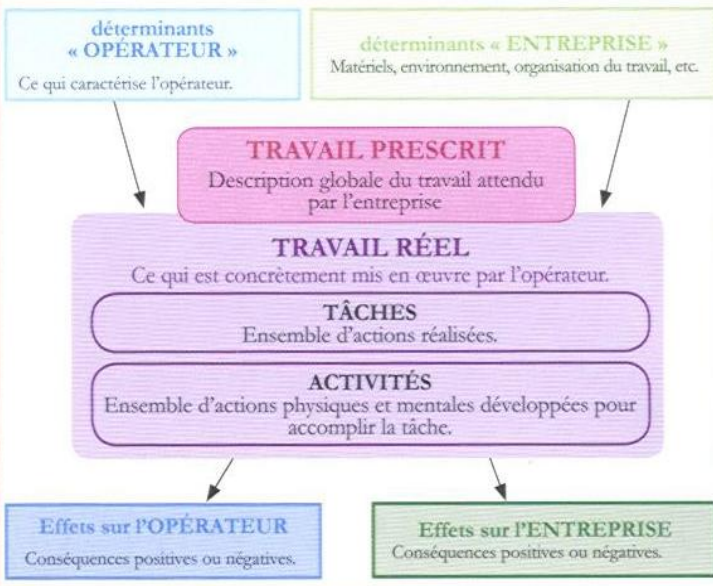
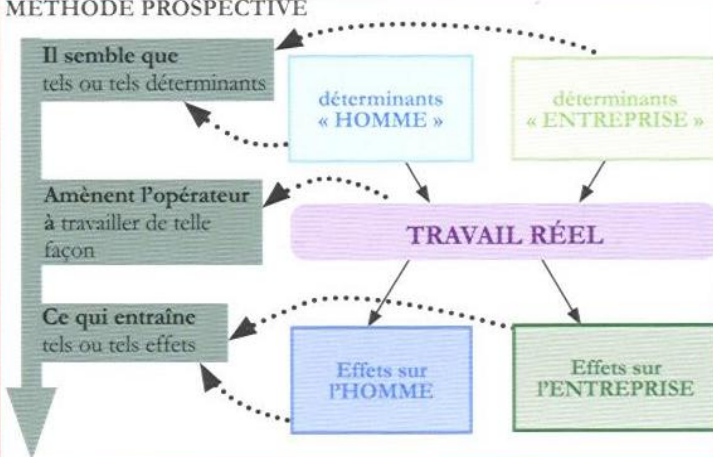
Méthode

Approche par le travail

Objectifs généraux : prévenir des atteintes sur le long terme
 rechercher et prévenir les risques cachés
 L'approche par le travail complète l'approche par le risque.

Méthode d'analyse : l'approche par le travail

La démarche : étapes, objectifs, outils

ÉTAPES	OUTILS
<p>Étape ① Identifier le problème ergonomique</p> <p>Objectif : son existence justifie la mise en œuvre de l'approche par le travail.</p>	<p>Analyse d'indicateurs : taux d'absentéisme, difficulté de recrutement sur un poste, arrêts de travail, déclaration de maladies professionnelles, plaintes des salariés, etc.</p>
<p>Étape ② Décrire et analyser la situation</p> <p>Objectif : analyse de la situation de travail dans sa globalité.</p>	
<p>Étape ③ Formuler des hypothèses</p> <p>Objectif : mettre en relation les éléments de la situation pour expliquer un ou des effets négatifs constatés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Il semble que le fait que :</u> • <u>conduisent l'opérateur :</u> • <u>ce qui entraîne :</u> 	<p>MÉTHODE PROSPECTIVE</p> 

ÉTAPES

OUTILS

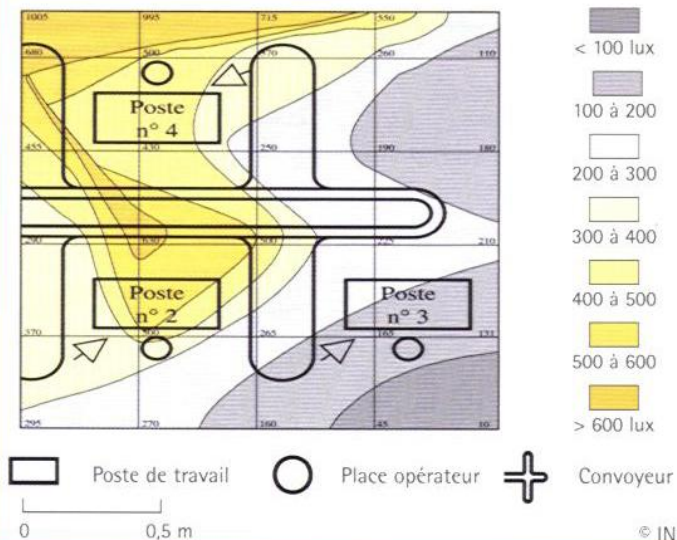
Étape ④ Valider des hypothèses

Objectif : permettre de confirmer ou infirmer l'hypothèse afin de cibler les mesures de prévention adaptées.

Analyse des postures

Postures / Activités		Accroupi ou à genoux	Penché en avant	Debout buste droit	Debout bras au niveau de la tête	Debout bras en l'air
Habillage stockinette* d'un quartier arrière	Prise stockinette					
	Ouverture stockinette					
	Enfilage stockinette sur quartier					
	Fermeture stockinette					
	Coupure stockinette					
	Poussée du quartier					
Habillage stockinette d'un quartier avant	Prise stockinette					
	Ouverture stockinette					
	Enfilage stockinette sur quartier					
	Fermeture haut stockinette					
	Fermeture bas stockinette					
Coupure stockinette Poussée de quartier						

Analyse du niveau d'éclairage



Étape ⑤ Proposer des solutions

Objectif : proposer des solutions de prévention pour limiter les effets négatifs constatés.

Principes généraux de prévention (loi du 31/12/1991).

1
2
3

- Prévention intrinsèque
- Protection collective et individuelle
- Instructions/formations pour l'opérateur